Secteur:

Services de transport

Sous-secteur:

Courtiers en douanes

Classification

de l'industrie :

SIC 4731

Dispositions concernant le transport

de fret

Type de réserve :

Traitement national (Articles 1102, 1202)

Présence locale (Article 1205)

Palier de gouvernement :

Fédéral

Mesures:

19 U.S.C. § 1641(b)

Description:

Services transfrontières et investissement

Seuls les citoyens des États-Unis peuvent obtenir un permis de courtier en douanes, permis nécessaire pour effectuer des opérations douanières au nom d'une autre personne. Une société par actions, une association ou une société de personnes constituée en vertu des lois d'un État peut recevoir un permis de courtier en douanes si au moins un dirigeant de la société par actions ou de l'association, ou si au moins un membre de la société de personnes, détient un permis valide de

courtier en douanes.

Élimination progressive:

Néant. Peut faire l'objet de discussions entre les

Parties cinq ans après l'entrée en vigueur de

l'accord.